

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de DONVILLE LES BAINS (Département de la Manche – Communauté de Communes Granville Terre et Mer)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>28 mai 2018</u> – Sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AI n°s 128 et 166 pour une contenance de 8 525 m ² , sur lesquelles sont édifiées une école maternelle et une école primaire.
PLU :	Zone Ub - (zone urbaine (au sein des espaces proches du rivage, et au sein de l'agglomération))
PROJET :	Diagnostiques techniques et Étude de maîtrise d'œuvre démolition réalisés par l'EPF pour une opération d'aménagement urbain du centre ville.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	14 juin 2018 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Commune de DONVILLE LES BAINS
ÉVALUATION DOMANIALE :	Acquisition à l'Euro symbolique
IMPUTATION :	Compte n° 980 358 - DONVILLE LES BAINS "Écoles LEVAUFFRE" Enveloppe projet : 25 550 €

ROUEN le 02 juillet 2018

03 JUIL. 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques public,

Dominique LEFETIT